### REUNION PUBLIQUE DU 16 JUILLET 2020

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme le Gouverneur f.f. Catherine DELCOURT et Mme la Directrice générale provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H35.

- M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 16 juillet 2020 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser M. Rafik RASSAA et Mme Murielle FRENAY.
  - M. DELREZ, avez-vous des Conseillers à excuser ?
  - M. DELREZ. M. NAVET est empêché.
  - M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?
  - M. VANDEBURIE.- Outre Mme FRENAY, M. NEUMANN est excusé.
  - M. LE PRESIDENT.- M. CAPPA?
  - M. CAPPA.- M. NYSSEN est excusé, M. DECERF arrive.
  - M. LE PRESIDENT. Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- M. CIALONE va arriver.

- M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE?
- M. LEJEUNE.- M. Serge ERNST est absent.
- M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

#### I.- Ordre du jour

#### II.- Ordre du jour actualisé

#### III.- Communication de M. le Président.

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ainsi que l'ordre du jour des questions d'actualité.

Je vous rappelle qu'au terme de cette séance publique, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur six dossiers.

### IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT. - Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 juin 2020. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

- (M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 juin 2020).
- M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

#### V.- Eloge funèbre de Jacques MAISSE, ancien Conseiller provincial

M. LE PRESIDENT. - Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Madame le Gouverneur f.f., Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues.

Il est de mon devoir d'évoquer aujourd'hui la mémoire de Monsieur Jacques MAISSE, ancien Conseiller provincial.

Né à Herstal le 14 octobre 1938, Jacques MAISSE est décédé le 20 juin dernier, à l'âge de 81 ans.

Avocat honoraire et ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Liège, Jacques MAISSE sera élu représentant libéral en 1965 par le District de Liège, il restera en charge jusqu'en 1967.

Je vous demande de vous recueillir quelques instants en sa mémoire.

### VI. Questions d'actualité

Document 19-20/A52 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la décision de la Région Wallonne concernant les zones de secours.

Document 19-20/A53 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la synergie de l'Office du Tourisme, de la Maison du Tourisme et de l'Antenne de Huy.

M. LE PRESIDENT. – Point 3 de l'ordre du jour actualisé. Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte deux points.

Pour la première question, référencée 19-20/A52, je donne la parole à M. Yves DERWAHL. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DERWAHL, Conseiller provincial (à la tribune). – Merci M. le Président, Madame la Directrice générale, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues.

Le Gouvernement de la Région wallonne a exprimé sa volonté de transférer la partie du financement des zones de secours des Communes aux Provinces.

La proposition du Ministre wallon des Pouvoirs locaux, Pierre-Yves DERMAGNE, prévoit actuellement que les Provinces devraient reprendre environ deux tiers donc 60%, des coûts qui sont portés par les Communes.

Selon le Directeur général de la Province du Hainaut, cette mesure obligera les Provinces à, je cite « licencier du personnel, sacrifier des politiques et à tout le moins renoncer à valoriser la carrière des agents ».

D'après une réponse donnée par le même Ministre à une Députée wallonne, la zone de secours n°6, qui reprend le territoire des neuf Communes germanophones, ne serait pas impactée par cette mesure.

Interpellé à cette occasion par un Député en Commission du Parlement de la Communauté germanophone, le Ministre-Président, Oliver PAASCH, a exprimé un avis diamétralement opposé à celui du Ministre wallon.

Mes questions sont donc les suivantes : partagez-vous l'analyse du Ministre wallon des pouvoirs locaux ? Dans l'affirmative, est-ce que la Province de Liège serait prête à accorder proportionnellement le même montant aux neuf Communes de la région de langue allemande qu'aux 75 autres Communes de notre province ? Et finalement, à combien chiffrez-vous la prise en charge de 60% du financement communal des zones de secours par la Province de Liège ?

Je vous remercie d'ores et déjà pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT. – Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite Monsieur le Député provincial-Président Luc GILLARD à la tribune pour la réponse. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial – Président.

M. GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune). – Merci Monsieur le Président, Madame la Gouverneure f.f., Madame la Directrice générale provinciale, Chers collègues.

Concernant le cas spécifique de la Zone 6 et des neuf communes germanophones qui la composent, il me semble important de tordre immédiatement le cou aux diverses rumeurs ou imprécisions que chacun d'entre nous avons pu entendre et qui sont susceptibles d'entretenir des malentendus préjudiciables à l'application du principe d'équité sur l'ensemble du territoire de la Province.

Il est tout à fait exact que les décisions prises en la matière par le Gouvernement wallon ne s'appliquent pas aux communes germanophones, et on peut le regretter, puisqu'il s'agit de compétences régionales cédées par Décret à la Communauté germanophone...

Le texte ne nous contraint donc pas à intervenir sur le territoire de la zone 6, donc je réponds oui à votre première question. Je partage en effet l'analyse du Ministre wallon des Pouvoirs locaux. Dois-je le déplorer.

Toutefois, comme vous le savez, la Province de Liège a établi un Accord de Coopération avec la Communauté germanophone et la conférence des neuf Bourgmestres qui la compose.

Cet accord a été prolongé jusqu'à cette année inclue et va donc devoir être négocié dans un proche avenir. Il prévoit aujourd'hui que la Province intervienne, au même titre que pour les 75 autres communes situées sur notre territoire, à hauteur de 10 % du fonds des Provinces en faveur des communes. Par ailleurs, et pour rappel, nous développons notamment des formations d'aspirants pompiers en langue allemande qui répond à la demande du territoire.

Afin d'avoir la vision la plus précise possible et les informations nécessaires à l'investissement de la Province dans les zones de secours, nous sommes, ma collègue Katty FIRQUET, Vice-Présidente, et moi-même, nous sommes allés à la rencontre de l'ensemble des six zones.

Vous m'interrogez sur l'impact financier global de cette réforme. Les estimations précises ne sont pas aisées puisqu'elles dépendent des situations et de l'évolution des besoins propres à chaque zone. C'est la raison pour laquelle chacune a été invitée à participer à des journées de travail spécifique, zone par zone, en septembre afin d'affiner les chiffres en notre possession et de pouvoir déterminer les impacts réels à venir pour la Province de Liège. Aujourd'hui, l'impact de la reprise de 60% des parts communales est estimé à un montant d'un peu plus de 45 millions d'euros à l'horizon 2024 pour l'ensemble des communes du territoire provincial.

Ce montant important nous oblige, à l'instar des autres Provinces, à entamer une réflexion interne sur la manière la plus pérenne et la plus structurelle de faire évoluer les missions provinciales et en y intégrant cette nouvelle implication dans les zones de secours. Il

va sans dire que cette réflexion devra conduire à des politiques construites sur la préservation de l'intérêt des citoyennes et citoyens de la Province de Liège.

Sachez, Monsieur le Conseiller, que par souci de clarté, mais aussi de respect pour l'ensemble de la représentation provinciale, au-delà les clivages politiques ou géographiques, je ne manquerai pas, sans délai, de revenir sur cette problématique essentielle pour la Province.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci Monsieur le Député provincial - Président. Quelqu'un souhaitet-il intervenir ? Personne. On peut donc passer à la deuxième question.

Pour cette deuxième question, référencée 19-20/A53, je donne la parole à Mme Sandrina GAILLARD. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune). – Merci Monsieur le Président. Madame le Gouverneur f.f., Monsieur le Président, Madame la Directrice générale, chers Collègues.

Le mercredi 8 juillet, en tant que membre de la Conférence des élus, notre Liège Métropole en termes huto-waremmiens, j'ai assisté à la présentation sur l'avenir de la Maison du tourisme Terres de Meuse.

Cette maison fonctionne avec seulement 3,55 équivalents temps plein. Malgré ce peu de moyen en personnel, elle réalise des prouesses afin de susciter auprès du plus grand nombre l'envie de venir visiter notre si jolie région.

Cet été, en collaboration, avec les opérateurs touristiques présents sur tout le territoire plus de 70 activités sont à découvrir ou à redécouvrir, avec des concepts novateurs comme par exemple : des vols en montgolfières, le Vélexploreur ou un slow-reading.

Toutes ces activités sont reprises dans la brochure qui se trouve sur votre pupitre ou sur les pages facebook/instagram, ou sur le site internet.

Cette structure est sous-financée et manque de moyens pour fonctionner correctement. La Maison du Tourisme travaille en collaboration avec l'Office du Tourisme de Huy, ce qui permet une permanence à l'accueil partagé 7 jours sur 7.

Les bureaux étant en travaux depuis 2018, l'accueil se fait à 200m de là, rue du Pont, et savez-vous ce qu'il y a aussi rue du Pont, juste en face ? L'Antenne d'information de la Province ! Les touristes, logiquement, ne comprennent pas la différence entre ces 2 lieux d'accueil, vu leur similitude. Lors de ma visite à l'antenne, le personnel provincial m'avait d'ailleurs expliqué qu'énormément de personnes qui poussaient leur porte cherchaient, en fait, l'Office / Maison du Tourisme.

En collaboration avec la Fédération du Tourisme et les Services Communication et Tourisme de la Province, ne pourrait-on pas envisager une vue systémique de ces lieux en

mutualisant les services supracommunaux au sein d'une même structure ?

Une plus grande synergie permettrait un gain financier, une meilleure rentabilisation du personnel et une meilleure lisibilité pour le public. Enlevons une couche de la lasagne. Wapi l'a fait alors pourquoi pas nous ?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT. – Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite Monsieur le Député provincial Robert MEUREAU à la tribune pour la réponse du Collège. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune). – Merci Monsieur le Président, Madame le Gouverneur f.f., Madame la Directrice générale provinciale, chères amies, chers amis, chers Collègues.

Je remercie Madame la Conseillère Sandrina GAILLARD pour cette question qui met en évidence, comme elle vient de le dire les difficultés financières de la Maison du Tourisme « Terres-de-Meuse » et une éventuelle collaboration avec notre antenne provinciale d'information toute proche, cela vient d'être dit, à savoir celle de Huy.

Je vous dis déjà que la réponse que je vous livre a été concertée en collaboration avec ma collègue, Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente notamment en charge le Département de la Communication dont dépendent les antennes d'information de Waremme, Huy, Verviers et Eupen.

D'abord un petit rappel, la création des Maisons du Tourisme a été décidée par le Gouvernement wallon sous l'impulsion du Ministre en charge du Tourisme à l'époque qui était Serge KUBLA.

Et en 2017, assez récemment donc, dans le cadre de la révision du Code wallon du Tourisme, celles-ci ont subi une profonde réforme. Ainsi en province de Liège, mais ce fut le cas sur l'ensemble de la Région wallonne, leur nombre est passé chez nous de 11 à 7, couvrant ainsi 82 des 84 communes de notre territoire provincial, Lierneux et Trois Ponts ont préféré rejoindre la Maison du Tourisme Haute Ardenne en province de Luxembourg.

Mme GAILLARD, vous abordez d'emblée la problématique des moyens financiers de la Maison de Tourisme « Terres-de-Meuse », ce qui est normal puisque c'est la nôtre. Sachez que les soucis financiers ne leur sont pas propres ni uniques et qu'une majorité d'entre elles rencontre des difficultés. Et ce n'est sûrement pas faute de soutien provincial. Pour rappel, leur financement est ou devrait majoritairement être de la Région wallonne.

Pour sa part donc, la Province de Liège, via sa Fédération du Tourisme, a décidé depuis le début, d'apporter d'initiative et sans obligation légale, une aide financière substantielle aux Maisons du Tourisme.

Puisque pour les 7 Maisons du Tourisme se partagent une enveloppe globale de 150.000€

en vue de les soutenir dans leurs actions de promotion.

D'autres subsides, plus ponctuels ceux-là et liés à la thématique de l'année en matière de tourisme et définie d'ailleurs par la Région wallonne, notre Fédération initiée chaque année dans le cadre de la thématique une action qui se traduit par une enveloppe globale de 110.000€ et il appartient alors au Bureau Exécutif de la FTPL de faire des propositions pour la répartition de ces 110.000€ en fonction des critères que je pense vous connaissez.

J'en viens maintenant à votre proposition de mutualisation des coûts entre la Maison du Tourisme d'une part, l'Office du Tourisme d'autre part et notre antenne d'information.

Le Collège provincial ne peut évidemment que s'exprimer pour notre antenne d'information, les autres structures s'y situant hors de notre sphère de compétences.

Comme vous le savez en tant que membre de la deuxième Commission, qu'une réflexion est en cours concernant l'avenir de ces antennes qui sont appelées à une profonde réforme.

Leur vocation est d'être un ancrage local de notre Institution et d'informer un public de proximité sur nos activités et nos missions. Cela passe, notamment, par la distribution de brochures et des supports de promotion papier.

Dans la pratique et suite aux retours des agents de terrain, il apparait, comme vous l'avez constaté d'ailleurs, que le public qui s'y rend, souhaite principalement des informations d'ordre touristique.

Une réflexion est donc nécessaire. D'autant plus qu'à l'heure du numérique, la recherche d'informations passe par les outils de communication informatique modernes, ce qui permet de limiter l'empreinte écologique à laquelle nous sommes toutes et tous bien entendu attachés.

C'est d'ailleurs dans cette optique que le Département de la Communication actualise quotidiennement le site internet provincial et relaie nos actualités sur les réseaux sociaux.

A côté de ces outils, nous continuons bien évidemment, pour éviter toute fracture numérique, à imprimer sur papier répondant à des normes écologiques notre trimestriel Notre Province. Il constitue l'ultime maillon de notre chaîne de communication puisqu'il renvoie systématiquement le lecteur vers notre site Internet. Ce dernier dispose donc d'un arsenal d'informations le plus complet qui soit.

Dès lors, à l'heure d'une nécessaire décroissance budgétaire liée aux décisions du Gouvernement wallon, se pose donc la question du maintien de cette présence physique locale.

Le Département de la Communication est persuadé que nous pouvons continuer à assurer une information locale via les outils de communication actuels, et notamment via du sponsoring Facebook ciblé, et ainsi se passer de l'ancrage physique local. La crise de la Covid 19 a d'ailleurs vu la consommation de l'information évoluer vers une digitalisation toujours plus accrue. Nous pensons qu'il s'agit là de la direction à suivre.

De ce fait, il va falloir repenser la gestion de ces antennes en termes d'infrastructures et de personnel. Il n'apparaît donc pas inopportun d'imaginer une collaboration entre la Maison du Tourisme, l'Office du Tourisme et ce que j'appellerais la Province de Liège.

Je le dis, les grands esprits peuvent ainsi se rencontrer, pour autant que de leur union naissent des idées concrètes et génératrices d'économies.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT. – Merci Monsieur le Député provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne ne souhaite intervenir.

VII. Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 19-20/292: Modification de la représentation provinciale au sein des asbl « Centre culturel de Spa - Jalhay - Stoumont » et « Commission de Gestion du Parc Naturel Hautes Fagnes - Eifel » : remplacement de Madame Victoria VANDEBERG, Conseillère provinciale.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 4 de l'ordre du jour actualisé (document 19-20/292).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par consensus que le Bureau du Conseil vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau du Conseil ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/293 : Délégation de compétence du Conseil provincial au Collège provincial afin de règlementer de manière temporaire et exceptionnelle l'accessibilité aux établissements provinciaux ouverts au public, dans le cadre de mesures sanitaires.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 5 de l'ordre du jour actualisé (document 19-20/293).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par consensus que votre Bureau du Conseil vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau du Conseil ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

## Document 19-20/241 : Octroi de subventions en matière de Protocole – Demande de soutien de la Fondation Edgard Milhaud – Fonctionnement 2019 et 2020.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour actualisé (document 19-20/241).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, Mme Marie MONVILLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre première commission s'est réunie ce 14 juillet et a examiné le rapport 241 de demande de soutien de la Fondation Edgard Milhaud.

Un Commissaire demande pourquoi la délibération fait référence aux frais de fonctionnement de deux exercices, à savoir 2019 et 2020. Il lui est répondu que le soutien à cette fondation s'est envisagé en 4 tranches et que la décision qui nous est présentée concerne deux tranches réunies.

Les objectifs de cette fondation sont rappelés, à savoir : rassembler des ressources afin

de développer la recherche scientifique, les publications ainsi que les échanges en matière d'économie collective et sociale.

Un commissaire s'interroge sur les conditions imposées au bénéficiaire en contrepartie du subside octroyé, notamment en termes de visibilité de l'institution provinciale. Il lui est répondu que le bénéficiaire a l'obligation d'apposer sur tous les supports promotionnels le logo de la Province de Liège. Par contre, aucune contrepartie ou publication ne peut être exigée.

Ce même commissaire s'interroge sur le lien entre cette fondation de recherche à visée plus scientifique et le département culture. Il lui est répondu que les subsides de fonctionnement n'émanent pas du service culture mais bien du protocole qui veille à soutenir des initiatives qui valorisent notre territoire. Ici, il ne s'agit donc pas d'un subside émanant du service culture.

Cette résolution a fait l'objet d'un vote à 8 voix pour et 1 abstention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/242 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « POTauFEU Théâtre » dans le cadre de la création théâtrale « Bones Parade » spectacle déambulatoire.

Document 19-20/243 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Coopération Culturelle Régionale de l'Arrondissement de Liège » – 11ème édition du Rallye « Jazz04 au fil de l'eau » le 30 août 2020 à Liège.

Document 19-20/244: Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Culturel de Stavelot – Trois-Ponts » dans le cadre de projets supracommunaux, dans l'axe « extension de territoire » 2020.

Document 19-20/245 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Wallifornia MusicTech » dans le cadre de l'organisation de la 4ème édition du festival Wallifornia MusicTech et de la plateforme E-Sport Summit du 4 au 10 juillet 2020.

Document 19-20/246 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Jazz à Verviers » pour l'organisation de la 14ème édition du Festival Jazz à Verviers, du 11 au 26 septembre 2020.

Document 19-20/247 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Office du Tourisme de la Ville de Huy » pour l'organisation de « Ça Jazz à Huy » 2.0, version numérique, du 23 au 26 juillet 2020.

Document 19-20/248: Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien des asbl « DEFO », « Chez Monique », « RTC TéléLiège », « Latitude 50 », «Concerts du printemps de Val Dieu» et « ALPHAS », en vue d'achats d'équipements culturels.

Document 19-20/249 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Coopération Culturelle Régionale de l'Arrondissement de Liège » pour l'organisation de la 4ème édition de Divers Cités, de septembre 2020 à juin 2021.

Document 19-20/250 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien des asbl « 13 Rue Roture » et « Radio 4910 » en vue d'achats d'équipements culturels.

Document 19-20/251 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Soiron sur Scène » - Manifestation annulée suite à la pandémie – Défraiements des artistes.

Document 19-20/252 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Jazz à Liège » pour l'organisation de la 30ème édition du Mithra Jazz Festival – Manifestation annulée suite à la pandémie – défraiements des artistes.

Document 19-20/253 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Vibrations » dans le cadre du Festival 2020 qui se déroule du 18 au 20 septembre 2020.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Les points 7 à 18 de l'ordre du jour (documents 19-20/242 à 19-20/253) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Les documents 19-20/243, 245, 246, 247, 248 et 252 ayant soulevé des remarques et des questions, j'invite le rapporteur, M. Irwin GUCKEL, à nous en faire connaître les conclusions.

Vous avec la parole Monsieur le Premier Secrétaire.

M. GUCKEL, Rapporteur (à la tribune). – Merci Monsieur le Président, Madame le Gouverneur f.f., Madame la Directrice générale, Mesdames et Messieurs les Membres du Collège, chers Collègues.

Plusieurs remarques ont été émises par les membres de la 1<sup>ère</sup> commission concernant l'octroi en matière de subvention culturelle.

Premièrement, le Conseil provincial décide d'octroyer un subside de 3.500€ au projet Jazz au Fil de l'Eau organisé par l'ASBL Coopération culturelle et régionale de l'Arrondissement de Liège. Une question posée concernant l'envoi du compte 2018 par l'ASBL. La réponse donnée est qu'il était plus facile de faire référence au compte 2018 étant donné les circonstances actuelles mais il y aura bien un compte 2019.

Deuxième question concernant le soutien à l'ASBL Wallifornia MusicTech, une question est posée quant à une augmentation de subside qui passe de 10.000 à 15.000€. L'explication donnée quant à cette augmentation est qu'il y aura un événement supplémentaire sous une forme de e-gaming et d'activités nouvelle tendance avec un focus sur l'e-sport. Ces nouveaux projets permettent d'éviter les grands rassemblements.

Troisième question concernant la demande de soutien pour l'ASBL Jazz à Verviers dans le cadre de sa 14ème édition. Une question est posée concernant la différence de subside entre cette organisation et celle qui se déroule à Huy et qui présente plus ou moins ou pourtant des similitudes. La réponse donnée que dans ce cas le subside est lié à la demande au besoin de l'organisateur mais surtout au projet tel que présenté au Service de la Culture provincial.

Quatrième question concernant la demande de soutien à l'ASBL Jazz à Liège Festival, une question a été posée concernant le défraiement des artistes sans pour certains ne pas avoir demandé de produire un travail « digital ». La réponse donnée explique aussi la difficulté d'entreprendre cette démarche avec des artistes venant de l'étranger. Pour les artistes encore, le volet technique et qualitatif de l'enregistrement n'est pas toujours possible à respecter en version digitale, il faut aussi faire, c'était un corollaire, il faut aussi faire attention aux enregistrements qui sont reportés à une date ultérieure et qui vont peut –être gonfler et perturber l'offre musicale qui elle n'aura pas été reportée. Il faut aussi savoir que l'augmentation de la subsidiation cette année est liée au 30èmre anniversaire de cette activité.

Concernant le soutien à l'ASBL Vibration pour son festival 2020, une question est posée concernant le fait de savoir que si l'activité ne se fait pas, y aura-t'il un subside ? Il ne faudrait pas oublier de prévenir cette ASBL

Et sixième question concernant la subvention d'achat de matériel technique par l'ASBL RTC TéléLiège, une question a été posée à propos du lien qui existe entre matériel technique et projet culturel. Evidemment la réponse est que l'un ne va pas sans l'autre. Ici, c'est une remise à niveau afin d'upgrader la qualité technique des émissions culturelles.

Je pense que c'est tout. Alors au niveau des votes, excepté le point 19-20/248, l'ensemble des votes était de 9 pour, 0 contre et 1 abstention, sauf le document 19-20/248 où une personne a souhaité ne pas participer au vote.

Merci M. le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci Monsieur le Premier Secrétaire.

En ce qui concerne les six autres documents, ceux-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 9 voix pour et 1 abstention que votre première Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Avant de passer au vote, je vous informe que, comme en Commission, Madame Nicole MARÉCHAL ne participera pas au vote sur le document 19-20/248.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission sur le document 19-20/248 : Octroi de subventions en matière de Culture « Demande de soutien des asbl « DEFO », « Chez Monique », « RTC TéléLiège », « Latitude 50 », « Concerts du printemps de Val Dieu » et « ALPHAS », en vue d'achats d'équipements culturels ».

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

En ce qui concerne les onze autres documents, pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces onze documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Oui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les onze résolutions.

# Document 19-20/254 : Modifications au règlement de subvention de production de courts métrages.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 19 de l'ordre du jour (document 19-20/254).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, Mme Nicole MARECHAL, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MARECHAL, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre première Commission s'est penchée sur le point 19-20/254. Ce point concerne des modifications établies au règlement de subvention de production de courts métrages.

Il a été demandé pourquoi l'ASBL partenaire Clap avait été dissoute. Il est expliqué en réponse qu'elle a été intégrée à Wallimages. Le travail y continuera et qui s'inspirera d'ailleurs du modèle de Clap pour la suite du travail, ce dont les Provinces de Liège, Namur et Luxembourg, qui était ses partenaires et peuvent se féliciter.

Le point est passé à 9 voix pour et une abstention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/294 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Festival Royal de Théâtre de Spa » dans le cadre du Festival 2020, formule adaptée et revisitée en raison de la crise sanitaire, du 31 juillet au 16 août.

Document 19-20/295 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « La Scène du Bocage » – Organisation du Festival de théâtre de rue « Rue du bocage ». Manifestation annulée suite à la pandémie - défraiements des artistes.

Document 19-20/296 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Les Unes Fois d'Un Soir » dans le cadre de la 20ème édition du festival « Les Unes fois d'Un Soir » qui aura lieu le 24 avril 2021 à Huy.

Document 19-20/297 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Belgomania » – Manifestation annulée suite à la pandémie – Pérénité de l'asbl.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Les points 20 à 23 de l'ordre du jour (documents 19-20/294 à 19-20/297) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Le document 19-20/296 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, à nous en faire connaître les conclusions.

Vous avez la parole Madame la Cheffe de Groupe.

Mme DEFRANG-FIRKET, Rapporteur (à la tribune). – Merci M. le Président, Madame la Directrice générale, Chers Collègues.

Votre Première Commission a traité ce mardi la résolution 19-20/296 visant à proposer à notre Assemblée d'octroyer une subvention en espèces de 8.000€ au profit de l'ASBL "Les Unes fois d'un soir" de Marchin dans le cadre de l'organisation de la 20ème édition du Festival "Les Unes fois d'un Soir" qui aura lieu le 24 avril 2021 à Huy aux fins de couvrir une partie des frais artistiques.

En raison de la pandémie Covid, le festival qui devait avoir lieu le 26 septembre 2020 est reporté au printemps prochain et devrait s'organiser chaque année à cette date.

Le budget prévisionnel du festival 2021 qui s'élève à un montant de 168.450€, les recettes ne sont pratiquement composées que de subventions et de sponsoring.

Un membre s'étonne que l'on n'attende pas le budget 2021 pour attribuer cette subvention. C'est assez inédit en effet de prévoir le budget donné de manière anticipative, avant l'événement en question.

Il lui est répondu qu'il faut aussi tenir compte de la demande et du profil de celui qui l'introduit.

Il importe vu les circonstances exceptionnelles liées à la crise Covid, assurer la continuité et la survie de certaines associations, tenir compte de leurs réserves et de leur dynamique de gestion. C'est une analyse au cas par cas qui est réalisée. On a tenu compte de tout cela en répondant à cette demande. L'événement aura de toute façon bien lieu.

Cette résolution a été votée par 9 pour, 0 contre et 1 abstention.

M. LE PRESIDENT. – Merci Madame la Cheffe de groupe.

En ce qui concerne les 3 autres documents, ceux-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 9 voix pour et 1 abstention que votre première Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 19-20/255: Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Compas Format » dans le cadre de l'achat d'un ordinateur portable.

Document 19-20/256 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales - Octroi d'une subvention à 7 associations dans le cadre de l'intégration des populations étrangères.

Document 19-20/257: Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Fédération des motocyclistes de Belgique (FEDEMOT) » dans le cadre de la réaffectation d'une subvention en espèces d'un montant de 5.000,00 EUR.

Document 19-20/258: Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien des asbl « RTC » et « Télévesdre VEDIA » pour la réalisation d'un projet de production et de diffusion d'une émission d'information hebdomadaire adaptée aux personnes sourdes et malentendantes, soit 40 émissions envisagées pour la période allant du 1er septembre 2020 au 31 août 2021.

Document 19-20/298: Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Laméa » dans le cadre de travaux de rénovation de la toiture du local où sont organisées les distributions des colis alimentaires et où s'organisent le café tricot et les stages pour les enfants.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Les points 24 à 28 de l'ordre du jour (documents 19-20/255 à 258 et 19-20/298) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Le document 19-20/257 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Sandrina GAILLARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme GAILLARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La Commission deux s'est réunie ce mardi 14 juillet le document 19-20/257 a été examiné et a soulevé deux questions.

Pourquoi l'achat ne peut-il se faire cette année ?

Le responsable de l'ASBL pensait recevoir un subside complémentaire et ce ne fut pas le cas.

En quoi consiste les formations en collaboration avec le centre de revalidation de Fraiture?

Apprendre aux personnes en revalidation à conduire les véhicules adaptés pour eux.

Le vote 8 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

En ce qui concerne les quatre autres documents, ceux-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 19-20/259 : Octroi de subventions en matière de Santé - Demande de soutien de l'asbl « Télé-Accueil Liège » dans le cadre de ses activités 2020 - Fonctionnement.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 29 de l'ordre du jour (document 19-20/259).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/260 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Société Flèche Ardennaise » dans le cadre de l'organisation de la course cycliste « Aubel-Thimister-Stavelot » du 7 au 9 août 2020.

Document 19-20/261: Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Royal Comité Provincial Liégeois de Volley-ball » – Réaffectation de la subvention 2018 au fonctionnement de la saison 2019-2020.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 30 et 31 de l'ordre du jour (documents 19-20/260 et 19-20/261) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Le document 19-20/261 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. Jacques SCHROBILTGEN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. SCHROBILTGEN, Conseiller provincial (de son banc).- Il n'y avait pas de question sur ce point Monsieur le Président!

M. LE PRESIDENT.- D'accord, pas de question pour ce point donc! Concernant le document 19-20/260, celui-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question non plus, c'est par 7 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Avant de passer au vote, je vous informe que, comme en Commission, Madame Isabelle HUMBLET ne participera pas au vote sur le document 19-20/260.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission.

Vote sur le document 19-20/260 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Société Flèche Ardennaise » dans le cadre de l'organisation de la course cycliste « Aubel-Thimister-Stavelot » du 7 au 9 août 2020.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Vote sur le document 19-20/261 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Royal Comité Provincial Liégeois de Volley-ball » – Réaffectation de la subvention 2018 au fonctionnement de la saison 2019-2020.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/262 : Abrogation des règlements relatifs à l'octroi de prêts d'études et de prêts « Installation Jeunes ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 32 de l'ordre du jour (document 19-20/262).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé une question, j'invite donc le rapporteur Mme Sabine NANDRIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme NANDRIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La deuxième Commission s'est réunie ce mardi 14 juillet 2020 afin d'examiner le document 19-20/262, intitulé : « Abrogation des règlements relatifs à l'octroi de prêts d'étude et de prêts « installation jeunes ».

Après un bref historique et explication du point en question par la Directrice générale, une seule question est posée, à savoir : par quoi ces prêts seront-ils remplacés ?

La Députée réexplique que ce service était historique et que cela faisait longtemps, plusieurs années même qu'il n'y avait pas de demande. L'enveloppe de 70.000 euros était inutilisée. Les Services analysent comment on pourrait aider les jeunes en rapport notamment aux problèmes actuels comme avec la crise du Covid par exemple.

Un groupe de travail sera constitué pour analyser les besoins d'une niche de personnes précise et éventuellement proposer une aide sous forme de prime et non plus de prêt.

La Commission a voté avec 8 voix pour, 3 abstentions et 0 voix contre.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Conseil adopte ladite résolution.

## Document 19-20/263 : Budget provincial 2020 - 3ème série de modifications.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 33 de l'ordre du jour (document 19-20/263).

Ce document a été examiné par la deuxième Commission et a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, M. Luc LEJEUNE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. LEJEUNE, Rapporteur (à la tribune). - Merci M. le Président. Mesdames et Messieurs

La deuxième Commission s'est donc réunie pour analyser la troisième série de modifications budgétaires et deux commissaires ont posé des questions.

Un : les primes d'assurances augmentent de l'ordre de 20% ou de 200.000 €. Pourquoi ? La réponse est qu'il y a un nouveau marché d'assurances avec ETHIAS et que le taux de risque pour la tarification a été modifié.

Deux : il y a beaucoup de modifications en plus et en moins dans les postes de fonctionnement administratif. La réponse est liée à crise du COVID où 100.000€ pour y faire face ont été trouvés dans différents autres postes.

Trois : pourquoi de nouveaux postes « Patrimoine privé Val Benoît » apparaissent-ils ? La réponse est liée au nouveau bâtiment où le Département Infrastructures et été logé. Il n'y avait pas d'inscription à l'initial.

Quatre : dans quelle mesure la crise du COVID a-t-elle déséquilibré le budget ? La réponse est qu'il y aura une modification budgétaire plus conséquente en octobre, la prudence reste toujours de rigueur.

Cinq : quelle est l'intention pour l'inscription extraordinaire de 722.000 € « Acquisition de terrain » ? La réponse porte sur un terrain à Sclessin pour un parking d'écovoiturage. Un échange est prévu avec la Région Wallonne. Il y a une recette et une dépense équivalente.

Enfin, pourquoi une majoration 80.000 à 380.000 € de travaux à l'Institut pour Handicapés ? La réponse est donnée en séance avec une explication détaillée poste par poste mais je vous en fais grâce.

Donc, le point qui a été présenté a reçu 7 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions.

M. LE PRESIDENT. – Merci Monsieur le Chef de groupe. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP

Qui s'abstient ? Le groupe PTB, le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/264: Pensions provinciales – Statut relatif aux pensions du personnel provincial nommé à titre définitif.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 34 de l'ordre du jour (document 19-20/264).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 7 voix pour et 4 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/266 : Modification du Règlement portant le statut administratif et pécuniaire du Directeur général provincial et du Directeur financier provincial, détenteurs d'un grade légal.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 35 de l'ordre du jour (document 19-20/266).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé une question, j'invite donc le rapporteur, Mme Assia MOUKKAS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MOUKKAS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, bonjour à toutes et à tous.

Donc, avant d'ouvrir le débat concernant le document 19-20/266, le Député a donné des

précisions concernant la procédure qui était suivie avant de proposer ces modifications, à savoir : la participation des organisations syndicales dans les travaux préparatoires pour introduire ces modifications. Celles-ci ont signé des protocoles d'accord, donc ces mesures sont une adaptation de règlement provincial à la nouvelle législation.

Un Commissaire s'interroge sur les raisons pour lesquelles on ne retient que trois types d'orientations universitaires, à savoir : sciences politiques, juridiques, sociales et sciences économiques de gestion » et donc les autres profils scientifiques se voient refuser l'accès à ces fonctions.

Le Commissaire trouve dommage qu'on limite et qu'on n'ouvre pas l'accès d'une manière générale aux profils scientifiques, biologique, physique...

La Directrice générale répond à la question du Commissaire : le raisonnement pour ce choix de ces trois types de formations universitaires consiste et est basé principalement sur la réalité du travail quotidien car il demande une formation spécifique et solide dans les sciences juridiques et sciences sociales et, effectivement, il peut avoir un privilège pour ces trois types de formations mais il est justifié par les tâches et l'exercice quotidien liés à ces fonctions.

La Directrice générale demande au Commissaire si la réponse est satisfaisante mais il semblait que la réponse ne suffisait pas au Commissaire, qui a exprimé son regret par rapport à ce choix qui exclut d'autres profils bien intéressants.

Le règlement est adopté à 7 voix pour, 4 abstentions et 0 contre.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

# Document 19-20/267 : Adoption du règlement de télétravail applicable au personnel provincial non enseignant.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 36 de l'ordre du jour (document 19-20/267).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, M. Alfred OSSEMANN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. OSSEMANN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, en votre titre et qualités, chers Collègues.

La troisième Commission s'est réunie ce mercredi pour examiner le document 19-20/267 concernant le règlement du télétravail.

Les questions suivantes ont été posées par deux Commissaires : qui décide que le personnel fera du télétravail, est-ce que c'est sur une base volontaire et si les contrats doivent être adaptés ? Comment le matériel nécessaire est-il fourni et y-a-il des aspects négatifs causés par le télétravail ? Quelles conclusions peut-on en tirer?

Les réponses : les responsables hiérarchiques ont analysé qui est éligible au télétravail et ont clarifié cela en consultation avec le personnel concerné.

Le matériel nécessaire est mis à la disposition du personnel. Du matériel supplémentaire était organisé en interne. Une attention particulière a également été accordée à l'utilisation des systèmes adaptés.

Cela ne nécessite pas nécessairement un changement de contrat, mais les modalités et le lieu précis où le télétravail a été effectué ont dû être précisés.

Toutes les décisions pertinentes sur le mode de télétravail ont été accompagnées par les responsables hiérarchiques et présentées au Collège provincial, qui ont autorisé le télétravail.

Un contrôle et une évaluation du télétravail sont effectués aussi par les responsables hiérarchiques. Si, par exemple, un employé ne réagissait pas ou a apporté un aspect négatif, la possibilité de télétravailler lui serait retirée.

En principe, il est supposé que les employés ne devraient pas télétravailler plus de deux jours sur cinq. Toutefois, cela peut varier selon les cas.

Toute la procédure de télétravail est accompagnée par les responsables hiérarchiques et les services internes, et en période de déconfinement, il est nécessaire de bien analyser cette façon de travailler pour déterminer quels sont les aspects positifs ou négatifs que cela apporte et quelles en sont les conséquences afin d'être bien positionnés à l'avenir avec cette expérience pour le télétravail. A l'heure actuelle tout se passe bien.

Le vote : 9 voix pour et 2 abstentions. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/268 : Statuts du personnel provincial non enseignant – Congé pour exercer provisoirement une autre fonction de recrutement mieux ou également rémunérée.

Document 19-20/269 : Statut du Collaborateur occasionnel – Frais de transports entre le domicile et le lieu de prestations.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 37 et 38 de l'ordre du jour (documents 19-20/268, 19-20/269) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 9 voix pour et 2 abstentions que votre troisième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 19-20/270 : Modification du statut administratif et du règlement de travail du personnel provincial non enseignant.

Document 19-20/271 : Modification des dispositions relatives à la valorisation des formations continuées pour l'évolution de carrière ou la promotion et introduction du principe « 80/20 ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 39 et 40 de l'ordre du jour (documents 19-20/270, 19-20/271) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Le document 19-20/270 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, Monsieur Guy DUBOIS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DUBOIS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Madame le Gouverneur f.f., Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues.

La quatrième Commission s'est réunie le mercredi 15 juillet à 17H00 au Palais provincial. Donc le document 19-20/270, question du Commissaire sur la dispense de service et les congés de circonstance et plus précisément sur la dispense de service et autres tâches.

Il lui a été répondu que les agents désignés pour exercer des fonctions susmentionnées pour bénéficier d'une dispense de service pour tout autre tâche liée auxdites fonctions et dont ils ont été officiellement chargés, par exemple, à la suite d'élections, s'ils doivent recompter les bulletins de vote même un autre jour que les jours des élections, donc, c'est prévu à cet effet.

Donc le vote a été de 9 pour et 2 absentions.

Merci de m'avoir écouté.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne le document 19-20/271, celui-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 9 voix pour et 2 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

## Document 19-20/272 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2020 – 2ème série.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 41 de l'ordre du jour (document 19-20/272).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 7 voix pour et 4 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB, le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

# Document 19-20/273 : SPI : Première assemblée générale ordinaire fixée au 7 septembre 2020.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 42 de l'ordre du jour (document 19-20/273).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/274 : Sanctions administratives communales – Mise à disposition de la Commune de Donceel de fonctionnaires provinciaux chargés d'infliger les amendes administratives en matière de voirie communale.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 43 de l'ordre du jour (document 19-20/274).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre? Le groupe PTB

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/275 : Cultes - Budget 2020 de la mosquée Assahaba rue de Hodimont 244, 4800 Verviers - Avis favorable.

Document 19-20/276 : Cultes - Compte 2015 de la Mosquée Sultan Ahmet, rue Lucien Defays, 39 à 4800 Verviers - Avis favorable.

Document 19-20/277 : Cultes - Budget 2020 de la mosquée Aksemseddin rue de l'Institut 3, 4670 Blegny - Avis favorable.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 44, 45 et 46 de l'ordre du jour (documents 19-20/275, 19-20/276, 19-20/277) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 9 voix pour et 2 abstentions que votre troisième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 19-20/278: Régie provinciale autonome – Approbation du rapport d'activités et des comptes annuels de la Régie provinciale autonome d'édition « Les Éditions de la Province de Liège » arrêtés au 31 décembre 2019.

Document 19-20/279: Régie provinciale autonome – Approbation du marché « réviseur 2020-2021-2022 » de la Régie provinciale autonome d'édition « Les Éditions de la Province de Liège ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 47 et 48 de l'ordre du jour (documents 19-20/278, 19-20/279) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 9 voix pour et 2 abstentions que votre troisième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous

procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 19-20/282 : Marché public de Travaux – Procédure négociée directe avec publication préalable – Mode de passation et conditions du marché – Institut Provincial d'Enseignement Secondaire Spécialisé de Micheroux – Rénovation de la chaufferie.

Document 19-20/283: Marché public de Travaux - Procédure négociée directe avec publication préalable - Mode de passation et conditions du marché - École Polytechnique de Huy - Complexe Baudouin Pierre - Renouvellement et isolation thermique de la toiture.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 49 et 50 de l'ordre du jour (documents 19-20/282, 19-20/283) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 9 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 19-20/284: Marché public de Services – Procédure ouverte avec publicité européenne – Mode de passation et conditions du marché – 90.01-040 – Contrat de performance énergétique n°2 portant sur divers bâtiments provinciaux.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 51 de l'ordre du jour (document 19-20/284).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/285 : Organisation du Prix provincial de l'Environnement de la Province de Liège – Modification du règlement de participation.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 52 de l'ordre du jour (document 19-20/285).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé une question, j'invite donc le rapporteur, Mme Caroline LEBEAU, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme LEBEAU, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Votre Commission s'est réunie le 13 juillet pour examiner le document 19-20/185 « Organisation du Prix provincial de l'Environnement de la Province de Liège – Modification du règlement de participation ».

Une Conseillère demande si au niveau de la communication quelque chose a été fait suite

aux remarques déposées l'an dernier ? Il lui est répondu que suite à la crise du COVID cette année, l'événement n'a pas été organisé.

Et quelle communication pour les gagnants ? Les gagnants sont invités à une remise de prix, article relayé dans la presse et dans le journal de la Province et sur la page Facebook.

Ce vote a donné lieu à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/286: Octroi de subventions en matière d'Infrastructures et Environnement – Demande de soutien de la Commune de Chaudfontaine pour l'aménagement d'un parking d'Ecovoiturage à Beaufays et d'une aire de convivialité situé au niveau de l'accès n°43 de l'autoroute E25.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. - Point 53 de l'ordre du jour (document 19-20/286).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc à l'unanimité que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Oui est contre?

Qui s'abstient?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/299 : Octroi de subventions en matière de Développement durable – Demande de soutien de l'asbl « Association pour la Sauvegarde et la Promotion des Espèces Indigènes (ASPEI) » dans le cadre de leur activité de sensibilisation à la protection de l'écrevisse à pattes rouges et des espèces aquatiques indigènes.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 54 de l'ordre du jour (document 19-20/299).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc à l'unanimité que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/287 : Enseignement de la Province de Liège : modifications du Règlement général des Études de l'Enseignement secondaire.

Document 19-20/288 : Enseignement de la Province de Liège : modifications du Règlement d'ordre intérieur des Établissements d'Enseignement de promotion sociale.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 55 et 56 de l'ordre du jour (documents 19-20/287, 19-20/288) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Le document 19-20/287 ayant soulevé des remarques et des questions, j'invite le

rapporteur, M. Marc DELREZ à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DELREZ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs.

Votre cinquième Commission s'est réunie ce lundi 13 juillet et a examiné les propositions de modifications du règlement des études dans l'enseignement secondaire provincial.

Un Commissaire a souhaité interroger les modalités d'élection au conseil de participation dans les écoles d'enseignement secondaire provincial, telles qu'elles sont définies à l'article 60 du règlement. Rien n'y est dit concernant le mode de désignation des professeurs ou des parents prenant part aux travaux du conseil de participation. Y a-t-il des usages habituels à ce propos ?

Il lui est répondu que, en effet, les professeurs participent à cet organe de concertation sur une base volontaire, tandis que, s'agissant des parents, une lettre d'invitation leur est envoyée en début d'année scolaire.

Le même Commissaire aborde alors la question de la désignation des délégués de classe, en regrettant que le règlement, qui prévoit leur élection par scrutin secret, s'avère exagérément précis, ou inutilement contraignant en la matière. Partant du principe que la démocratie à l'école doit se vivre et non pas s'apprendre, il voit ici une occasion manquée de familiariser les élèves avec d'autres formes d'élection ou des processus participatifs alternatifs, comme par exemple l'élection sans candidats.

Il est répondu que le but poursuivi par cette disposition est précisément de préparer les élèves au type de processus démocratique qu'ils sont susceptibles de rencontrer dans leur vie de demain, ce qui évidemment n'empêche pas de soumettre ce point à une réflexion ultérieure.

Un bref débat s'engage alors, au cours duquel il est suggéré que l'éducation à la démocratie traditionnelle n'exclut pas la possibilité de sensibiliser les jeunes à l'existence d'autres formes de participation non-électives, qui constituent elles aussi un aspect important du Vivre-ensemble dans de nombreux segment de la société. Il a été démontré que l'élection sans candidat est par exemple un processus collaboratif susceptible de faire émerger des personnes, que rien a priori ne prédisposait à s'intéresser à la chose publique.

Le dispositif est par railleurs tout à fait compatible avec les élections traditionnelles, les deux démarches n'étant pas mutuellement exclusives. A un moment où nous sentons bien que nos démocraties sont un peu en danger, il y aurait là un chantier potentiellement très intéressant.

Madame la Députée Muriel BRODURE se montre favorable à une réflexion sur ces questions, laquelle devra être conduite en lien avec les enseignants déjà actifs sur le terrain en la matière mais d'éventuels amendements de l'article 60 du règlement concerneront nécessairement une version ultérieure du document.

Un vote intervient donc sur le document 19-20/287 tel qu'il nous est soumis aujourd'hui

et qui est approuvé par 9 voix pour et 3 abstentions.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. – Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne le document 19-20/288, celui-ci n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est à l'unanimité que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la cinquième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

## VIII.- Information du Collège provincial concernant la vente de VOO par NETHYS

M. LE PRESIDENT.- Avant de passer au point 57 de l'ordre du jour « Approbation du procès-verbal », j'aimerais attirer votre attention sur le fait que, sur vos bancs, a été distribué le compte-rendu synthétique de la séance d'information du 15 juillet 2020 présenté par Maître Laurent concernant la vente de VOO par NETHYS, et l'ordonnance en référé rendue par le Tribunal de l'Entreprise de Liège et ceci, dans le souhait du Collège de parfaire au mieux votre information.

J'invite Monsieur le Député provincial – Président à la tribune pour vous commenter ce document. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial – Président.

M. GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

L'idée n'étant pas de faire une lecture ni exhaustive ni commentée plus que ça de ce document, je vous invite plutôt à le parcourir dans son détail.

Il a sa complexité, il retrace aussi une certaine temporalité des événements qui ont conduit pour un des actifs qui est au sein de NETHYS, comme vous le savez, filiale à 100 % de ENODIA, actif donc VOO qui était attendu pour être vendu. Vous connaissez un peu les péripéties, ici nous avons vu un certain nombre d'événements, vous verrez aussi que la Province n'a pas manqué d'agir quand il était nécessaire pour défendre ses intérêts.

Aujourd'hui, nous avons un autre Conseil d'administration, un autre service qui gère la société, ils ont tenté de poursuivre ce qui avait été entamé pour ne pas risquer, finalement, d'être contraints de se défendre devant les tribunaux par rapport à ce que l'équipe précédente avait mis en œuvre.

On se rend compte que maintenant, cette action en référé a abouti, elle a eu sa conséquence relativement, aujourd'hui, définitive qui est que la vente n'aura pas lieu. Si vous vous souvenez, et j'ai été souvent, sur ces bancs, sollicité pour organiser le débat nécessaire avec peut-être ce que serait l'avenir finalement de ce groupe. Comme rien n'est vendu, je préfère finalement amener les éléments factuels de réalité qui sont ceux de maintenant, je peux peut-être un peu digresser sur la vente qui, elle, va s'organiser très prochainement puisque demain on nous demande un avis conforme pour ce que j'appellerais le Pôle Presse, mais en ce qui concerne VOO, les choses sont définitives, la société n'est pas vendue et il restera dans la stratégie générale et globale qui sera finalement décidée fin décembre de choisir ce qu'il sera bon de faire.

Ici, aucune considération personnelle, on pourra revenir quand il sera temps et chaque groupe aura l'occasion de s'exprimer sur le sujet et ce sera nécessaire d'ailleurs pour aider à ce processus stratégique qui redéfinira l'organisation du groupe.

Pour ce qui est la vente de la presse, vous l'avez certainement lu dans la presse ellemême, que le groupe IPM est acquéreur de l'ensemble des titres qui étaient possédés par, on va dire, ce qu'on peut appeler l'Avenir, le groupe l'Avenir.

Ce n'est pas très glorieux finalement le prix obtenu mais il n'y a pas beaucoup de repreneurs donc comme toujours, quand il n'y a personne pour acheter, celui qui se présente finalement, fait certainement une excellente affaire, en tout cas, très certainement par rapport à l'investissement qui a été consenti pour faire cette acquisition.

L'accord est assez technique, certes, mais pour faire simple, d'à peu près 30.000.000 € qui ont été les moyens qui ont été nécessaires pour faire l'acquisition et pour soutenir l'activité pendant à peu près 8 ans, il ne reste plus grand-chose.

Mais ça, je dirais pour ceux que ça intéresse, on peut rentrer dans le détail mais ça devient, je pense, de l'ordre du technique mais dites-vous bien qu'il n'y a pas grand-chose donc, voilà, VOO n'est pas vendue, le Pôle Presse ne coûtera peut-être plus mais ne rapportera rien.

Il reste 2 sociétés qui ont une activité et encore des résultats intéressants, c'est la société WIN mais c'est de la taille d'une PME au regard de l'ensemble du groupe, c'est assez, je ne vais pas utiliser le mot « anecdotique » parce que là, ce serait réducteur mais en tout cas, de petite taille, et puis il y a un potentiel qui se trouve au travers de ce qui a été acquis et, si vous vous souvenez, nous avons eu l'occasion de faire une visite en commun, ensemble, dans une dynamique positive en allant voir ce qui s'appelle aujourd'hui ELICIO qui s'appelait Electro win et donc, qui est, il faut le signaler et le rappeler, que peut-être d'aucun l'oublie mais qui est une société flamande en déshérence qui tentait de développer des parcs éoliens aussi bien on shore, donc sur la terre pour faire moins anglophone, et en mer.

Cela demande des investissements conséquents avant que, finalement, quelques revenus puissent être extraits de ces investissements. C'est le cas aujourd'hui!

Certes, c'est comme tout, ça nécessite une dynamique donc certainement peut-être encore des investissements complémentaires mais il y a à la fois dans cette société aussi une équipe capable de mener des projets, des projets de cette ampleur assez intéressants et qui peuvent certainement s'associer à d'autres acteurs locaux et voir plus largement mais au moins, on peut considérer que ça c'est plutôt une bonne affaire, en tout cas aujourd'hui.

Quand on nous le présentait à la base, on nous le présentait plutôt comme une société qui ne valait pas grand-chose mais la réalité est un peu différente, comme quoi c'est toujours un prisme par rapport à ce genre de chose, et donc deux sociétés qui sont plutôt en bonne situation.

Et puis, il restera à discuter aussi certainement de cette société d'assurances qui s'appelle INTEGRALE, pour ceux qui suivent ce feuilleton, et où les choses sont compliquées. Pourquoi ? Parce qu'elle est autonome et elle n'a pas la taille critique pour résister aux impositions qui sont faites par la Banque Nationale de Belgique.

Aujourd'hui, toute une discussion existe pour, je dirais, s'adosser comme on dit, ou se joindre à peut-être un autre assureur d'une taille plus grande pour réduire, finalement, les risques d'être seule.

Voilà un petit peu résumée la situation actuelle, tout ça est toujours très évolutif, tout ça est complexe, mais je ne manquerai pas, à tout moment et chaque fois que je serai sollicité, et chaque fois que j'aurai une information qui sera nécessaire, de revenir vers vous et je vous invite donc à faire la lecture de ce document et lors de nos prochaines séances, d'interroger le Collège sur la matière et, en l'occurrence, votre humble serviteur.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président.

Il s'agissait ici bien entendu d'une information et je ne doute pas un seul instant que nous aurons l'opportunité de reparler de ce dossier tant en Commission qu'en séance plénière à l'avenir. Je pense que le document est un résumé qui, donc, a fait l'objet d'une réunion de présentation de la situation à l'ensemble des Communes associées à ENODIA.

### IX. - Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2020

M. LE PRESIDENT.- Point 57 de l'ordre du jour. Nous revenons donc à ce point.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

#### X.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 24 septembre 2020 à 16H30.

La réunion publique est levée à 17h55'.

#### XI.- Séance à huis clos

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 51 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.